

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 Décembre 2019

Convocation du 26 Novembre 2019

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU Mesdames COUET, LAURENT, BONIN, Messieurs DELAUNAY, GROLLEAU, LHUILLIER, PIAU, ROUSSIASSE.

Excusés : Mesdames BAUDRY, PICHONNEAU - Monsieur BOSSIS

Pouvoirs : Madame PICHONNEAU Patricia donne pouvoir à Madame BEILLARD Sylvie
Monsieur BOSSIS Eric donne pouvoir à Monsieur GROLLEAU Tony

Secrétaire de séance : Monsieur GROLLEAU Tony

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 05 novembre 2019. Rapport adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des commissions voirie et sport

Monsieur CHAPEAU, informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de voirie.

Réalisations 2019 :

- accotements en campagne à terminer
- enrobé : La Guignardière, La Fermerie, Impasse du Village, plateforme conteneurs résidence autonomie
☛ *travaux terminés*
- entretien des fossés : La Varenne, La Rue des Fous, La Verrerie

Présentation du rapport 2018 Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'année 2018 a été transmis à la commune. Ce rapport annuel doit faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal. Après l'exposé par Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Convention de mandat pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 confirme le transfert de compétence « Eau et Assainissement » pour les Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2020. La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » deviendra obligatoire à cette même date pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Compte tenu des aspects juridiques, techniques et financiers liés à l'exercice de cette compétence qui ne sont pas clarifiés à ce jour, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire souhaite établir avec les communes des conventions de mandat au 1^{er} janvier 2020, et pour une année seulement, afin de préciser les conditions de transfert de cette compétence. Le Conseil Municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Fonds de concours SIEML

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois appels de fonds de concours du SIEML relatif à des travaux d'aménagement d'une voie nouvelle qui sont achevés pour un montant de 10 485.59 € TTC.

DPU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la parcelle située « 11 Place du Monument ».

Délibération et questions diverses

Numérotation des voies : Une réunion publique aura lieu avec la poste suite à cette dénomination des voies. Le conseil municipal valide de principe sur la proposition de la POSTE pour l'achat des panneaux de signalisations et des numéros pour un montant estimatif de 8 460.54 € HT par l'intermédiaire de l'entreprise LACROIX. Un devis sera demandé pour acceptation.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux que les plans du cimetière soient informatisés. Une société a été contactée. Le produit proposé correspond à l'attente. Demande d'un devis en cours pour une inscription au budget de 2020.

Prochain conseil municipal : mardi 3 février 2020 à 20h30.